



Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 077-217703842-20260401-DEL_2026_014-DE

DEL n°2026/014

Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	25/03/2026	Nombre de conseillers municipaux : 19		
Date d'affichage :	25/03/2026	En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
Présents : (17) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. Absents excusés : (00) Absents : (00) Représentés : (02) Mme REGANHA Maria par Mme ARZUR Elodie M. MARTIAL Laurent par M. MARTIAL Pierre-Louis				
Secrétaire de séance : Mme PADUA Virginie				

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DES DIFFERENTS SYNDICATS (SDESM)

Le Conseil Municipal ;

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. » ;

Considérant que la commune est adhérente du SDESM au titre de la compétence IRVE ;

Considérant que la commune est représentée par sa Communauté d'Agglomération au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 19 voix

CONTRE : 00 voix

ABSTENTION : 00 voix

DESIGNE comme délégués représentant la commune de REAU au sein du comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne :

Deux délégués titulaires :

M. Sébastien LEQUERTIER

M Joffrey ESCARGUEL

Un délégué suppléant :

M. Pascal SIMONNET

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

En Mairie le 1^{er} avril 2026

Le Secrétaire de séance
Virginie PADUA

Le Maire
Alain AUZET

